



---

CONSEIL CULTUREL  
DE LA  
COMMUNAUTÉ CULTURELLE FRANÇAISE

Session 1977-1978

---

3 AVRIL 1978

---

**Projet de décret ajustant le budget des affaires culturelles  
de la communauté culturelle française de l'année budgétaire 1977**

**— SECTEUR SANTE PUBLIQUE ET FAMILLE —**

---

TABLE DES MATIERES.

---

	Pages
<i>Projet de décret</i> . . . . .	2
<i>Tableau annexé au projet de décret :</i>	
Titre I. — Dépenses courantes . . . . .	4
<i>Programme justificatif :</i>	
Titre I. — Dépenses courantes . . . . .	8

**PROJET DE DECRET.**

BAUDOUIN,  
Roi des Belges,

*A tous, présents et à venir, SALUT.*

Sur la proposition de Notre Premier Ministre, de Notre Ministre de la Santé publique et de l'Environnement, de Notre Ministre des Finances et de Notre Secrétaire d'Etat au Budget, et de l'avis de Nos Ministres qui en ont délibéré en Conseil,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Notre Premier Ministre, Notre Ministre des Finances et Notre Secrétaire d'Etat au Budget sont chargés de présenter en Notre nom au Conseil culturel de la communauté culturelle française le projet de décret dont la teneur suit :

**CREDITS POUR LES DEPENSES COURANTES  
(TITRE I).**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>.**

Les crédits prévus au titre I, dépenses courantes, du budget des Affaires culturelles de la communauté culturelle française de l'année budgétaire 1977, secteur Santé publique et Famille, sont ajustés suivant les données détaillées au tableau annexé au présent décret et à concurrence de :

(En millions de francs)

	Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement
<hr/>			

Dépenses courantes (titre I) :

— Réductions . . . . .	3,0	—	—
------------------------	-----	---	---

**Disposition particulière  
relative aux dépenses courantes.**

**ART. 2.**

Le présent décret entre en vigueur le jour de sa publication au *Moniteur belge*.

Donné à Motril (Espagne), le 30 mars 1978.

BAUDOUIN.

Par le Roi :  
*Le Premier Ministre,*

L. TINDEMANS.

*Le Ministre de la Santé publique  
et de l'Environnement,*

L. DHOORE.

*Le Ministre des Finances,*

G. GEENS.

*Le Secrétaire d'Etat au Budget,*

M. EYSKENS.

## TITRE I. — DEPENSES COURANTES.

(En millions de francs)

Art.	LIBELLES	CREDITS NON DISSOCIES				
		Crédits alloués pour 1977	Crédits supplémentaires année courante	Réductions	Crédits proposés pour 1977	Crédits supplémentaires années antérieures
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)

## SECTEUR SANTE PUBLIQUE ET FAMILLE.

## PARTIE I.

## ENSEIGNEMENT.

## SECTION 31.

## SANTE PUBLIQUE.

## CHAPITRE I.

## DEPENSES DE CONSOMMATION.

(Dépenses courantes pour biens et services.)

§ 2. Achats de biens non durables et de services.

12.43	Dépenses en matière d'inspection médicale scolaire	289,2	—	0,9	288,3	—
	Totaux pour le § 2 . . . .		—	0,9		—
	Totaux pour le chapitre I . . . .		—	0,9		—
	Totaux pour la section 31. — Santé publique . . . .		—	0,9		—
	Totaux pour la partie I. — Enseignement . . . .		—	0,9		—

## PARTIE II.

## EDUCATION PERMANENTE.

## SECTION 32.

## SANTE PUBLIQUE.

## CHAPITRE I.

## DEPENSES DE CONSOMMATION.

(Dépenses courantes pour biens et services.)

§ 2. Achats de biens non durables et de services.

12.45	Travaux dans les auberges de jeunesse, etc. . . .	0,9	—	0,1	0,8	—
	Totaux pour le § 2 . . . .		—	0,1		—
	Totaux pour le chapitre I . . . .		—	0,1		—
	Totaux pour la section 32. — Santé publique . . . .		—	0,1		—
	Totaux pour la partie II. — Education permanente		—	0,1		—



## TITRE I. — DEPENSES COURANTES.

(En millions de francs)

Art. (1)	LIBELLES (2)	CREDITS NON DISSOCIES				
		Crédits alloués pour 1977 (3)	Crédits supplémentaires année courante (4)	Réductions (5)	Crédits proposés pour 1977 (6)	Crédits supplémentaires années antérieures (7)
	PARTIE IV.					
	DIVERS.					
	SECTION 34.					
	DIVERS.					
	CHAPITRE 01.					
	DIVERS.					
01.41	Crédit provisionnel destiné à couvrir, pour tout le budget, les charges résultant de l'augmentation éventuelle de l'indice des prix à la consommation, de la programmation sociale et de l'octroi d'un mois supplémentaire d'allocations familiales au personnel rétribué par l'Etat . . . . .	9,9	—	2,0	7,9	—
	Totaux pour le chapitre 01 . . . . .		—	2,0		—
	Totaux pour la section 34. — Divers . . . . .		—	2,0		—
	Totaux pour la partie IV. — Divers . . . . .		—	2,0		—
	TOTAUX POUR LE TITRE I. — DEPENSES COURANTES. — SECTEUR SANTE PUBLIQUE ET FAMILLE . . . . .		—	3,0		—

Vu pour être annexé à Notre arrêté du  
30 mars 1978.

BAUDOUIN.

Par le Roi :  
Le Premier Ministre,

L. TINDEMANS.

## TITRE I. — DEPENSES COURANTES.

(En millions de francs)

CREDITS DISSOCIES					
Crédits d'engagement			Crédits d'ordonnement		
Crédit voté	Suppléments	Réductions	Crédit voté	Suppléments	Réductions
(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)

—	—	—	—	—	—
	—	—		—	—
	—	—		—	—
	—	—		—	—
	—	—		—	—
	—	—		—	—

*Le Ministre de la Santé publique  
et de l'Environnement,*

L. DHOORE.

*Le Secrétaire d'Etat au Budget,*

M. EYSKENS.

*Le Ministre des Finances,*

G. GEENS.

**PROGRAMME JUSTIFICATIF.**

---

SECTEUR SANTE PUBLIQUE ET FAMILLE.

TITRE I.

DEPENSES COURANTES.

PARTIE I.

ENSEIGNEMENT.

SECTION 31.

SANTE PUBLIQUE.

ART. 12.43.— *Dépenses en matière d'inspection médicale scolaire.*

Réduction : 0,9 million de francs.

Suite à la diminution du nombre d'examens radiographiques.

PARTIE II.

EDUCATION PERMANENTE.

SECTION 32.

SANTE PUBLIQUE.

ART. 12.45. — *Travaux dans les auberges de jeunesse, etc.*

Réduction : 0,1 million de francs.

Compression des dépenses.

PARTIE IV.

DIVERS.

SECTION 34.

DIVERS.

ART. 01.41. — *Crédit provisionnel destiné à couvrir, pour tout le budget, les charges résultant de l'augmentation éventuelle de l'indice des prix à la consommation, de la programmation sociale et de l'octroi d'un mois supplémentaire d'allocations familiales au personnel rétribué par l'Etat.*

Réduction : 2,0 millions de francs.

Adaptation du crédit destiné à couvrir les charges à résulter de la hausse éventuelle de l'indice des prix à la consommation en 1977.